



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 10 MARS 2022

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Dominique BULTEZ (donne procuration à Jean-Claude GABELLE), Nathalie DELACHE (donne procuration à Fabienne RENAUT) Jérémie DELSART, Emilie SAILLY absents excusés

Secrétaire de séance : Cécile BISIAUX

Approbation du CR précédent

1) CAVM : Prestations de service informatique Convention Adhésion

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'instauration par la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole de prestations de service informatique. Il est proposé diverses prestations ponctuelles (reproduction en grande quantité des supports de communication de la Commune, impression de documents...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents :

- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention pour l'instauration de prestations de services informatiques avec la CAVM

N°2022/03/10-01

2) RH Recrutement d'un agent en CUI-CAE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait opportun d'ouvrir un poste en contrat CUI-CAE dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétence à partir du 1^{er} avril 2022 d'une durée hebdomadaire de vingt heures rémunérées au SMIC horaire, dans la limite maximale de prise en charge de la convention définie par Mr le Préfet du Nord. Monsieur le Maire fait remarquer que pour les besoins du service, l'agent pourrait être amené à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du temps de travail.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-de créer un poste en contrat CUI-CAE à compter du 1^{er} avril 2022 d'une durée hebdomadaire de vingt heures rémunérées au SMIC horaire, dans la limite maximale de prise en charge de la convention définie par Mr le Préfet du Nord,

-d'autoriser Mr le Maire à signer la convention avec l'Etat et l'agent qui sera recruté,

-d'autoriser l'agent à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du temps de travail

-d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

N°2021/03/10-02

3 Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité GARDERIE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le service de garderie périscolaire qui voit sa fréquentation en hausse certains jours ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

la création à compter du 15 mars 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de trois heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une période allant du 15 mars 2022 au 05 juillet 2022 inclus.

Il devra justifier d'expérience professionnelle en lien avec le poste.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut calculée par référence à l'indice brut 374 (indice majoré 345) du grade d'adjoint technique, et le supplément familial de traitement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

N°2021/03/10-03

4) Compte de Gestion 2021 Lotissement les Alouettes

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant QUE TOUT EST RÉGULIER

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2021/03/10-04

5) COMPTE ADMINISTRATIF 2021- LOTISSEMENT LES ALOUETTES

Sous la présidence de Me DEMEYER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal :

- **Examine** le compte administratif du budget annexe 2021 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés N-1	0		9576.09	
Opérations de l'exercice	4323.93	19657.26	15333.33	9576.09
TOTAUX	0	15333.33	15.333.33	
Restes à réaliser				
Résultat de clôture		15333.33	15333.33	

-**Constate, pour la comptabilité principale**, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

-**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

-**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte administratif et l'affectation des résultats à 10 voix pour, Monsieur BISIAUX, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

N°2021/03/10-05

6) Compte de Gestion 2021 Commune

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant QUE TOUT EST RÉGULIER

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation

N°2021/03/10-06

7) COMPTE ADMINISTRATIF 2021- Commune

Sous la présidence de Me DE MEYER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal :

- **Examine** le compte administratif du budget 2021 qui s'établit ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT

		DEFICIT	
Résultat d'investissement antérieur reporté		EXCEDENT	130 885,52 €
DEPENSES	2021		278 639,29 €
RECETTES	2021		125 447,37 €
Résultat de clôture de l'exercice	2021	Déficit d'investissement	-153 191,92 €
<i>Résultat d'investissement cumulé</i>		<i>Déficit d'investissement</i>	-22 306,40 €
Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	-00 €
	Solde		-00 €
Résultat définitif			-22 306,40 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEFICIT	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté		EXCEDENT	245 938,54 €
DEPENSES	2021		473 135,75 €
RECETTES	2021		582 446,31 €
Résultat de clôture de l'exercice	2021	Excédent de fonctionnement	109 310,56 €

Résultat de fonctionnement cumulé

Excédent de
fonctionnement

355 249,10 €

RESULTAT A REPENDRE AU 002

2022

Report à nouveau en recettes de fonctionnement (déduction du c1068)

332 942,70 €

-Constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

-Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

-Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte administratif et l'affectation des résultats à 10 voix pour, Monsieur BISIAUX, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote.

N°2021/03/10-07

8) Commune Affectation du Résultat 2021

Vu l'instruction M14

Vu le budget 2021 approuvé

Le conseil municipal après en avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2021

Décide de l'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT

2021

SECTION INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement antérieur reporté

DEFICIT

EXCEDENT

130 885,52 €

DEPENSES		2021			278 639,29 €
RECETTES		2021			125 447,37 €
Résultat de l'exercice		2021	Déficit d'investissement		-153 191,92 €
Résultat d'investissement cumulé			Déficit d'investissement		-22 306,40 €

Restes à réaliser	Dépenses	
	Recettes	-00 €
	Solde	-00 €
il faudra donc affecter au c/1068		-22 306,40 €
RESULTAT A REPENDRE AU 001	2022	-22 306,40 €
	en dépenses d'investissement	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement antérieur reporté			DEFICIT	
			EXCEDENT	245 938,54 €
DEPENSES		2021		473 135,75 €
RECETTES		2021		582 446,31 €
Résultat de l'exercice		2021	Excédent de fonctionnement	109 310,56 €
Résultat de fonctionnement cumulé			Excédent de fonctionnement	355 249,10 €
RESULTAT A REPENDRE AU 002	2022			
	en recettes de fonctionnement(déduction du c1068)			332 942,70 €

DELIBERATION D'AFFECTION DU RESULTAT

INVESTISSEMENT	001		en dépenses d'investissement	-22 306,40 €
FONCTIONNEMENT	002			332 942,70 €
Affectation du résultat	1068			-22 306,40 €

N°2021/03/10-08

9) Demande de subvention Aide Départementale aux Villages et Bourgs Voirie Communale

Rue de l'école des filles

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'aide du Département dans le cadre de l'aide départementale aux villages et bourgs, voirie communale

Une aide du Département pourrait être envisagée à hauteur de 50% du montant hors taxe des travaux subventionnables (hors bordures et trottoirs).

La réfection de la chaussée rue des écoles pourraient bénéficier de cette aide.

Un dossier pourrait être déposé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide la réfection de la chaussée et des trottoirs rue des écoles,
- Sollicite une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs- Voirie Communale Programmation 2022 au taux de 50%
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

N°2021/03/10-09

10) DEPARTEMENT : Demande d'aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomérations CD40

Monsieur le Maire relate à l'assemblée ce qui découle des diverses réunions avec la population, les services de l'état dans le cadre des plaintes des riverains de la CD40.

Il serait souhaitable de limiter la vitesse sur la CD 40, en provenance de Monchaux Sur Ecaillon et de Vendegies sur Ecaillon.

Pour ce faire il est proposé d'installer des équipements de signalisation :

- En plaçant des dispositifs en bandes d'alerte et de panneaux B14 « 50 » et AB1 lumineux solaires avec radar le long de la CD40 côté en provenance de Monchaux sur Ecaillon et un second du côté de l'entrée en provenance de Vendegies sur Ecaillon
- En mettant en place une Signalisation horizontale : Dispositif bandes d'alerte composé d'enduit en résine et agrégats naturels Côté Monchaux sur Ecaillon et Vendegies su Ecaillon
- Création de deux chicanes, pose de panneaux de signalisation, marquage rue de Monchaux sur Ecaillon
- Mise en place de marquages au sol rue Martin Hecquet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le projet et décide,

-de solliciter les subventions possibles auprès du Département dans le cadre de l'aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomérations

-autorise Monsieur le Maire à faire et signer toutes les pièces afférentes au dossier.

N°2021/03/10-10

11) Sécurisation CD40. CAVM : Demande de subvention dans le cadre du FSIC

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des différents aménagements envisagés pour sécuriser le cd40,

Il présente les devis de ces travaux qui constituent la base du dossier de demande de subventions.

Ces travaux ne pourront être réalisés que s'ils bénéficient de subventions.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose aux élus de solliciter :

- le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (F.S.I.C) auprès de Valenciennes Métropole

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à :

- solliciter une subvention auprès de Valenciennes Métropole au titre du F.S.I.C
- à prendre les engagements juridiques et financiers afférents à ce dossier.

N°2021/03/10-11

12) UKRAINE secours

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de verser un secours de mille Euros à l'UKRAINE.

DIVERS

- CAVM Centre bourg : dernières informations présentées
- CLSH Haspres : participation aux sorties des enfants, les maires vont se rencontrer concernant les financements.
- Les jardins familiaux se terminent.
- Les travaux d'éclairage public phase 2, de l'église et du stade sont en cours
- Elections présidentielles tenue des bureaux de vote
- Fête foraine : pas possible passage des courses cyclistes.
- La commune va récupérer le terrain qui avait été cédé à la CAVM pour la salle de sports rue de Monchaux.
- Passage d'un itinérant pour la vente de fruits et légumes
- Parcours rando VTT par le CFE
- Diverses courses cyclistes rappelées

Levée de séance à 20h40
Certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire, Christian BISIAUX

